

CR du conseil du 18 décembre 2023

Délibération 2023/59

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la mise à disposition des éléments de la modification du PLU au public durant un mois en Mairie, sur la publicité de cette consultation auprès des administrés, ainsi que sur le recueil des avis.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition des éléments de la modification du PLU au public
Selon les modalités suivantes :
 - Mise a disposition du dossier sur le site internet de la commune,
 - Mise à disposition du dossier papier à l'accueil de la mairie ainsi que le recueil papier d'observation, cette mise à disposition s'effectuera du 8 janvier 2024 au 8 février 2024, soit 32 jours consécutifs
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.